



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-sixième session

31 janvier-7 février 2018

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par l'International Young Professionals Foundation, l'Organization for Poverty Alleviation and Development et la Youth Foundation for Development, Education and Leadership, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Pour éliminer la pauvreté dans le cadre des objectifs de développement durable, il est nécessaire d'élaborer une multitude de stratégies qui soient planifiées et conçues de manière cohérente afin d'avoir un impact global sur le développement durable.

Pour lutter efficacement contre la pauvreté, il est essentiel de mesurer le niveau d'appauvrissement. Des données préliminaires sur les personnes touchées par la pauvreté, ainsi que sur les causes et les conséquences de cette situation devraient être collectées et partagées avec toutes les parties prenantes. Les gouvernements devraient mettre en place les infrastructures permettant d'échanger des données sur la pauvreté à toutes les étapes de son élimination : dans la phase initiale et tout au long du processus d'élimination. Les résultats provisoires concernant les progrès accomplis en matière de lutte contre la pauvreté devraient être communiqués aux pouvoirs publics et à toutes les parties prenantes. Il convient d'ajuster les stratégies en prenant en compte les données nouvellement recueillies afin d'apporter une réponse adéquate en temps voulu aux nouveaux besoins. La collecte, l'analyse et l'échange de données devrait être un processus essentiel dans lequel toutes les parties concernées coopèrent étroitement et sortent des sentiers battus pour trouver des solutions qui permettent d'améliorer concrètement les conditions de vie des pauvres et de leur donner les moyens de contribuer au développement durable. Plutôt que de s'en tenir aux données essentiellement quantitatives, cette approche devrait permettre d'aller bien au-delà de l'information officielle, en prenant en compte les données non statistiques provenant des organisations de la société civile et des médias, des témoignages de victimes de paupérisation et des consultations avec des personnes en situation d'extrême pauvreté, dans l'élaboration des politiques, des programmes et des interventions qui leur sont destinés. Pour élaborer une approche holistique de mesure de la pauvreté, toutes les parties prenantes devraient reconnaître les effets dévastateurs de la paupérisation et les résultats provisoires encourageants obtenus dans le cadre de son éradication. Il faudrait échanger les expériences concluantes et les meilleurs exemples concernant l'élimination de la pauvreté, donner plus d'importance aux études de cas sur les échecs en matière d'élimination de la pauvreté et en débattre de façon ouverte et constructive.

Bien que les gouvernements sont investis de la responsabilité principale de la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et des conditions sociales pour tous n'incombe pas seulement aux acteurs étatiques et infraétatiques. Les pouvoirs publics devraient mettre en place les conditions et les infrastructures nécessaires au dialogue intersectoriel et multipartite : si les gouvernements mettent en contact les entreprises et des organisations qui les représentent, les organisations de la société civile, les groupes informels de la société civile, les médias et toutes les parties prenantes, ces acteurs doivent, après la phase initiale, disposer de mécanismes leur permettant de communiquer et de coopérer même sans l'appui gouvernemental. La stratégie devrait comprendre une définition claire des rôles de toutes les parties prenantes, les procédures de vérification et de contrôle, la prise de décisions conjointe et des mesures de suivi. Elle doit être inclusive et largement ouverte à toutes les parties prenantes, et leur permettre de s'attendre à des résultats concrets de leur participation au processus. Chaque communication ou mesure entrant dans le cadre de la stratégie multipartite devrait être accompagnées d'indicateurs mesurables permettant de suivre son état d'avancement et d'examiner la possibilité d'associer davantage d'acteurs au cours de la lutte contre la pauvreté, selon les circonstances.

Les restrictions budgétaires appliquées par les gouvernements les empêchent de lutter efficacement contre la pauvreté. Les impôts de l'État ne devraient pas constituer la seule source de financement pour éliminer la pauvreté ou soutenir les personnes pauvres. Le rôle premier des gouvernements sera de coordonner les efforts visant à

répondre efficacement aux besoins de la société et d'allouer les ressources provenant de tous les acteurs impliqués dans la démarche intersectorielle aux plus démunis.

Les gouvernements devraient mettre en place des mécanismes de production participative, réunissant des contributions en nature faites par des entreprises, des organisations de la société civile, des groupes informels de citoyens et des particuliers. Il est important que la communauté reçoive non seulement une aide sous forme de financement, mais les campagnes de production participative devraient également permettre de collecter des fournitures et accessoires dont les pauvres ont urgemment besoin, par exemple la nourriture et le logement. Cette approche multi participative devrait également viser à répondre aux besoins culturels et éducatifs des victimes de la pauvreté et permettre, à terme, de donner aux déshérités les moyens de prendre leur destinée en main et de planifier un cadre de vie durable dans lequel ils gagnent leur vie de façon autonome et rendent service à la communauté. À cet égard, le Gouvernement doit être considéré comme un interlocuteur et non comme un pourvoyeur de fonds. Mieux, les activités de production participative tendant à l'élimination de la pauvreté devraient être menées de concert avec le Gouvernement pour qu'elles aient un impact sur le développement durable de tous.
